15 décembre 2022

CIRCULAIRE CTOI

2022-53

Madame/Monsieur,

UNE CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE L'UNION EUROPÉENNE A LA CTOI

Le Secrétariat a reçu une contribution volontaire de l'Union européenne de EUR 801.570 pour soutenir les programmes de travail du Comité scientifique et du Comité d'Application de la CTOI.

Le Secrétariat fera rapport sur ses dépenses à la prochaine réunion du Comité Permanent d'Administration et des Finances.

Au nom de la Commission, je tiens à remercier l'Union européenne pour cette contribution volontaire.

Cordialement,

Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Pièce jointe :

- Aucune

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Liberia **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.